

Loi électorale du Canada

Abraham Lincoln a dit un jour:

La démocratie, selon moi, c'est refuser de se comporter en maître ou en esclave.

Pour reprendre la formule d'Abraham Lincoln, la notion de démocratie chez nous disparaît dès l'instant où nous faisons deux catégories de Canadiens: les maîtres et les esclaves. Même si une personne n'arrive pas à prélever \$2,000 sur son gagne-pain qui lui sert pour se nourrir, se vêtir et se loger, un Canadien, homme ou femme devrait pouvoir présenter sa candidature, parce qu'on estime qu'il a peut-être des aptitudes qui pourraient être utiles à son pays.

Harry Emerson Fosdick parlait de la démocratie, en ces termes:

La démocratie s'appuie sur la conviction qu'il y a des ressources extraordinaires chez les gens ordinaires.

Tout comme lui, nous sommes convaincus que les gens ordinaires représentant les différentes classes de travailleurs et les différents groupes ethniques possèdent des ressources extraordinaires et qu'il faut que soit représenté à la Chambre des communes ce mélange de personnalités les plus diverses et ne pas décourager les gens d'aspirer aux plus hautes fonctions.

En outre, il importe que l'on connaisse bien les sentiments du Nouveau parti démocratique, à savoir qu'il faut donner aux gens des chances vraiment égales, y compris celles de se faire élire. Thomas Jefferson a dit:

Le gros de l'humanité n'est pas né, sellé, et bridé pour que quelques rares privilégiés chaussés de bottes et d'éperons, puissent les mener en toute légitimité, avec la bénédiction du Seigneur.

Nous croyons qu'il faut être équitables et ne pas dresser cet obstacle que sont les \$2000 destinés à empêcher les citoyens, qui estiment légitimement pouvoir se porter candidats, ou le souhaitent du moins, de donner suite à leur projet.

Si l'on organisait un congrès de nomination, il faudrait déboursier une certaine somme pour pouvoir s'y présenter comme candidat. Mais cela n'est pas prévu dans le projet de loi. N'oublions pas que ne sont pas seuls investis des capitaux, mais du temps aussi, par exemple. Ce sont là des choses que nous voulons préserver.

Ce projet de loi est contraire à l'article 1 de la déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui dispose:

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Il faut préserver ce droit au Canada afin d'aider tous ceux qui veulent et acceptent de se porter candidats au poste de représentant du peuple. Nous devrions, au Canada, garantir à tous ceux qui veulent se porter candidats aux élections, s'ils sont disposés à s'engager et qu'ils ont l'appui d'autres personnes, le droit de le faire. Il y a suffisamment d'éléments de dissuasion. Il a été question du remboursement et un candidat doit obtenir 15 p. 100 des voix. Si nous voulions supprimer certains des candidats les moins sérieux ou ceux qui nous semblent moins sérieux que les autres, il est toujours possible d'augmenter le nombre de personnes qui doivent figurer sur la liste de présentation du candidat. C'est une solution possible.

● (1620)

Nous savons qu'au Canada il existe une assez grande injustice sur le plan financier. Il suffit de voir comment fonctionne la machine politique pour savoir à quel parti vont les gros sous.

Il importe de ne pas accepter la proposition à l'étude mais plutôt de rejeter ce projet de loi et de suivre l'exemple du Manitoba, autrement dit, d'augmenter le nombre de présentateurs admissibles. Ce faisant, nous réglerions le problème de façon juste et sans nuire à notre régime démocratique, tout en tenant compte de l'équité et de la justice.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, l'article 3 de la Charte canadienne des droits est ainsi conçu:

Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives, fédérales ou provinciales.

Dans les notes explicatives qui figurent dans le petit bouquin rouge que le gouvernement a publié en même temps que la Charte, on trouve la note suivante:

Les droits démocratiques traditionnels sont tout particulièrement garantis par la Charte. Tout citoyen aura le droit constitutionnel de voter aux élections fédérales ou provinciales et d'être candidat à ces élections.

Voilà la norme. Quand nous examinons un projet de loi de ce genre, nous devons l'évaluer en fonction de cette norme. Nous devons nous demander si le projet de loi gêne directement ou indirectement l'esprit de cet article. Je soutiens que ce projet de loi empiète sur le droit d'un citoyen à solliciter une charge publique. Voilà pourquoi ce projet de loi doit être rejeté.

Je suis d'accord avec le député de Dauphin (M. Lewycky) qui nous a présenté diverses citations à l'appui de sa thèse. Je l'en félicite.

Je crois que cette mesure a été présentée en réaction à ce qu'on estime être un inconvénient. Elle tente de créer un obstacle à toute personne qui ne semble pas sérieuse. Nous n'avons pas le droit, je crois, de décider si un candidat est sérieux ou non. Nous devrions plutôt supprimer les obstacles qui empêchent les citoyens de participer aux élections. Nous ne devrions pas en créer d'autres.

Je sympathise avec le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). J'ai assisté à une réunion générale de tous les candidats de sa circonscription en 1980. Nous étions environ huit ou dix. On y trouvait beaucoup de personnes qui avaient travaillé pour les divers partis. Après les élections, j'ai examiné les résultats dans ma circonscription et dans celle du député. Nous avons accepté cet inconvénient que constituent les nombreux candidats figurant sur le bulletin de vote mais, après les élections, nous avons constaté que les électeurs s'étaient exprimés autrement que nous. Les gens n'ont pas cru qu'il était ennuyeux d'avoir de nombreux candidats.

Dans la circonscription de Mississauga-Sud, 624 personnes ont voté pour des candidats qu'on aurait pu qualifier de peu sérieux. Dans ma circonscription, 380 votes sont allés à des candidats indépendants. Cela signifie que, dans notre ville, 1,000 personnes ont voté pour des candidats non traditionnels. Qui sont ces candidats non traditionnels? Ce sont deux marxistes-léninistes, deux libertaires et deux indépendants. Chacun de ces candidats avait quelque chose à dire aux électeurs de chacune de nos deux circonscriptions. Ils avaient de bons messages à communiquer. Je n'étais pas d'accord avec eux, mais ils avaient chacun un message à communiquer aux habitants de Mississauga. Je crois qu'ils devraient avoir le droit de le leur communiquer.